

PROCÈS VERBAL ET DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois octobre à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-France DEVILLERVAL, Maire.

Date de convocation : 19 septembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Nombre de Conseillers présents : 15

Nombre de Conseillers votants : 18

Étaient présents : Marie-France DEVILLERVAL, Monsieur Pierre BOS, Madame Micheline DUONG, Madame Maria LECUIR, Monsieur Joël TOLU, Monsieur Gérard LEGER, Monsieur Jean-Marc GOEMAERE, Madame Stéphanie BOULENGER, Madame Nathalie CHABBERT, Monsieur Dominique DUVAL, Monsieur Alain LEGOIX, Madame Maud GARRET, Monsieur Yannick BUISSON, Monsieur Jean-Noël CANU, Monsieur Alain DEPARIS

Étaient absents excusés : Madame Anita PILAIN donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc GOEMAERE, Monsieur Nicolas BAGUET donne pouvoir à Madame Micheline DUONG, Monsieur Julien GIFFARD donne pouvoir à Madame Nathalie CHABBERT.

Madame Micheline DUONG est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

1. Compte-rendu des commissions

- Commission du personnel le mardi 17 septembre : La commission du personnel s'est réunie pour exposer les besoins et l'utilité de recruter un Policier Municipal – Voir point 9.

2. Renouvellement Panneau Pocket (Délibération 2024-51)

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite renouveler l'abonnement à Panneau Pocket qui se termine fin septembre 2024.

3 choix possibles avec le tarif AMRF :

Pour une commune de moins de 2000 hab.		1 an D'ABONNEMENT	2 ans D'ABONNEMENT + 3 MOIS supplémentaires offert	3 ans D'ABONNEMENT + 6 MOIS supplémentaires offert
Standard -----> AMRF <small>*Association des Maires Ruraux</small>		230€ TTC 191€ HT	460€ TTC 383€ HT	690€ TTC 575€ HT
		180€ TTC 150€ HT	360€ TTC 300€ HT	540€ TTC 450€ HT

Panneau Pocket nous propose également une nouvelle option pour 100 € TTC/an qui propose d'intégrer des modules.

Option

Panneau Pocket+

- ✓ Personnalisable
- ✓ Fonctionnalités infinies
- ✓ Activable à tout moment

Infos pratiques, Déchets, Traitement de l'Eau, Annuaire, Enfance et Jeunesse

Commencez avec l'application de base PanneauPocket et activez les modules uniquement si vous en avez besoin !

Le Conseil Municipal, délibère, sur le renouvellement de l'abonnement à Panneau Pocket pour 2 ans et sur l'option. Le Conseil souhaite, qu'avant de procéder à la mise en place de l'option, des renseignements soient demandés sur les futures options. Une fois les renseignements pris, Madame le Maire est autorisée à procéder au renouvellement et à la mise en place de l'option.

Vote : Pour : 18

Contre :

Abstention :

3. Subvention exceptionnelle UNC (Délibération 2024-52)

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune de Ferrières-en-Bray a organisé la venue des Sonneurs « Les trompes de la Vallée d'Or » pour la commémoration du 80^{ème} anniversaire de la libération de la commune de Ferrières-en-Bray le vendredi 30 août 2024 pour la somme de 600 €. La Commune ne disposant pas de chéquier, l'UNC Ferrières a avancé la somme.

Madame Le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à l'UNC de 600 € afin de les rembourser de la prestation.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le paiement d'une subvention exceptionnelle pour un montant de 600 €.

Vote : Pour : 18 Contre : Abstention :

4. Ouverture des dimanches 2025 (Délibération 2024-53)

Madame le Maire présente au Conseil la liste de tous les dimanches d'ouverture demandés par les commerçants et par les enseignes de la commune.

Le Conseil doit valider le choix des 12 dates suivantes pour les autorisations d'ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2025 :

12 janvier 2025	29 juin 2025	31 août 2025
07 septembre 2025	09 novembre 2025	16 novembre 2025
23 novembre 2025	30 novembre 2025	07 décembre 2025
14 décembre 2025	21 décembre 2025	28 décembre 2025

Vote : Pour : 18 Contre : Abstention :

5. Nomination coordonnateur communal (Délibération 2024-54)

Le recensement de la population de la Commune de Ferrières-en-Bray aura lieu de janvier à février 2025.

Il convient de nommer le coordonnateur communal et son suppléant.

Mme FRANCHINI épouse CRETTE Carmela s'est portée volontaire en tant que coordonnateur, Mme COTE Aurélie en tant que suppléante.

Le Conseil Municipal valide la nomination des 2 agents.

Vote : Pour : 18 Contre : Abstention :

6. Ouverture de 4 postes « Agents recenseurs » (Délibération 2024-55)

Comme indiqué ci-dessus, le recensement de la population aura lieu en 2025. La Commune sera découpée en 4 districts.

Nous devons rechercher 4 agents recenseurs qui seront sérieux, les données récoltées devront être totalement confidentielles.

Mme DUONG s'est portée volontaire pour chapeauter ces agents recenseurs.

Le Conseil Municipal, délibère sur l'ouverture de 4 postes d'agents recenseurs.

Vote : Pour : 18 Contre : Abstention :

7. Exonération de la fiscalité directe (Délibération 2024-56)

L'article 73 de la loi de finances pour 2024 a instauré un nouveau zonage dénommé "France Ruralités Revitalisation" (FRR) au 1er juillet 2024. L'arrêté du 19 juin 2024 (en PJ) précise que notre commune est située en zone FRR.

Dans ce cadre, le conseil municipal peut, s'il le souhaite, instaurer des exonérations de TFPB (Taxe foncière sur les propriétés bâties) et de CFE (Cotisation foncière des entreprises) sur délibération.

1/ Concernant la CFE (article 1466 G) : exonération pour les créations et extensions d'établissements exerçant une activité industrielle, commerciale, artisanale ou libérale, créés entre le 01/07/2024 et le 31/12/2029. L'exonération ne s'applique qu'aux établissements exploités par une entreprise bénéficiant de l'exonération d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés conformément à l'article 44 quinquies A.

La durée de l'exonération est fixée à 5 ans, auxquels s'ajoutent 3 ans d'abattements dégressifs (75, 50 puis 25%).

2/ Concernant la TFPB (art 1383K) : exonération des immeubles rattachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de CFE prévue à l'article 1466 G (ci-dessus). L'exonération a également une durée de 5 ans, suivie de 3 années d'abattements dégressifs.

Si le conseil municipal souhaite instaurer l'une ou l'autre de ces exonérations à compter de 2025, il conviendra d'adopter une délibération avant le 1er octobre 2024 (ou avant le 1er octobre N pour effet à compter de N+1 pour les années suivantes).

La conjoncture actuelle ne permet pas de se projeter sur l'avenir des Communes et les dotations de l'État diminuent chaque année.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide de s'abstenir sur l'exonération de la fiscalité directe.

Vote : Pour :

Contre :

Abstention : 18

8. Proposition de convention espace jeunes de Gournay-en-Bray

La ville de Gournay-en-Bray a contractualisé avec l'Association Léo Lagrange une prestation d'encadrement et d'animation du public adolescent fréquentant un collège ou un lycée.

Pour cela, un espace jeune est mis à disposition de l'association par la ville de Gournay-en-Bray afin d'y développer un lieu ressource pour le public et leur famille.

La politique éducative « jeunesse » de la commune de Gournay s'articule autour des objectifs suivants :

1. Contribuer à l'insertion sociale des jeunes, à la réussite scolaire,
2. Favoriser l'épanouissement des jeunes,
3. Contribuer à l'apprentissage de la vie sociale et locale,
4. Proposer des loisirs attractifs en nombre suffisant et accessibles à tous.

La commune de Gournay-en-Bray propose une convention avec la commune suivant les modalités suivantes :

1. Nomination d'un référent jeunesse qui sera en relation avec le service sport de la ville de Gournay afin de faciliter les prises de décisions et l'échange d'informations.
 - a. Le référent jeunesse aura les missions suivantes :
 - i. Suivre les effectifs (jeunes qui ont participé aux activités du prestataire retenu)
 - ii. Être le porte-parole de la commune de Ferrières concernée pour des temps de concertation et de proposition pour le choix des orientations et des activités.
 - iii. Rendre un rapport à sa municipalité d'origine, en vue de la reconduction ou non de cette expérience,

10. Informations diverses

- Le 17 septembre a eu lieu l'ouverture du barreau du beauregard avec malheureusement le constat pour l'ensemble des poteaux d'éclairages qui ont été vandalisés, vols de câble. La remise en état est prévue.
- Lecture des courriers de l'associations Voix et Voies : insécurité route neuve, barreau du beauregard...
- Remerciements des associations pour l'octroi des subventions :
 - o Club de Gym,
 - o Banque alimentaire,
 - o Association des motard (e.s) du Pays de Bray,
 - o Ferrières-Patch,
 - o UNC Ferrières.
- Lecture d'une lettre de Michel Duong concernant le 80^{ème} anniversaire de la libération de Ferrières.
- Lecture du mail du Major Jean-Jacques HUET commandant de la communauté de Brigade de Gournay au sujet de la recrudescence des cambriolages dans le secteur Gournay-en-Bray / La feuillie.
- Le 12 septembre, Madame Le Maire et Gérard Leger se sont rendus à la mairie de Gournay-en-Bray en présence de M. Le Maire, M. Leroux DGS et le département pour discuter de la continuité de la voie verte passant sur le boulevard des Planquettes rue Athanase-Caux et regagnant la voie douce route neuve vers la RN31 « Rond -point de la mare aux canards ». La ville de Gournay-en-Bray a acquis la Ferme Prieux et souhaite élargir le passage qui enjambe le ruisseau. Ce n'est pas une création mais une amélioration. La commune de Gournay-en-Bray fait les démarches auprès du bassin-versant et les autres services compétents. La Commune de Ferrières-en-Bray est favorable au projet.
- Le 16 septembre, la commune a eu rendez-vous avec L'EPFN (L'établissement Public Foncier de Normandie) et M. Martin du bureau d'étude EM Développement, concernant la friche de l'ancienne cidrerie. Des projets sur cette friche sont en étude, du béguinage, des logements sociaux via SEMINOR et d'une ou plusieurs micro-crèches. L'EPFN est aujourd'hui d'accord pour porter le projet incluant l'achat, les études et la démolition, ce qui n'était pas possible y a environ 2 ans mais aujourd'hui c'est envisageable.
- Mail de Maud GARRET concernant les abribus du Forêt (marquage au sol et installation d'un abri).
- Courrier de Jean-Noël CANU concernant des travaux en cours sur une propriété privée de la Commune. Une réponse lui a été apportée par mail.
- L'Après-Midi récréative organisée par le CCAS a eu lieu le 19 septembre dans une ambiance cabaret. Agréablement surpris de la prestation et de l'accueil. Madame Le Maire remercie tous les membres présents et les agents dont Régis (Cuisinier de la Commune) pour la préparation des petits fours. Sans toutes ces personnes bénévoles, dévouées, ça ne serait pas possible.
- Le City-Stade sera ouvert au public courant octobre. Les travaux restants sont la modification de l'accès PMR. Normalement la semaine prochaine les travaux restants devraient débiter.
- Le salon du Livre aura lieu le dimanche 13 octobre.
- Octobre rose aura lieu le samedi 19 octobre, rendez-vous à la salle polyvalente pour une marche.
- La fête de la science aura lieu les 19 et 20 octobre.
- Le Thé Dansant organisé par l'UNC aura lieu le jeudi 24 octobre.
- Halloween aura lieu le 31 octobre.
- Le 15 novembre aura lieu l'accueil des nouveaux arrivants et nouveaux nés.

- Le 30 novembre l'Église de Ferrières-en-Bray recevra un concert de Gospel avec Rhoda Scott.
- Le projet de construction de l'école primaire avance et est inscrit au contrat de territoire du département et de la région.

Séance levée à 21h18

Délibérations n° 2024-43 à 2024-50